

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David.,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation de l'ancienne école de Saint-Marc : choix du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de choisir un maître d'œuvre pour la réalisation des études et travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Saint-Marc.

Au terme de la consultation lancée à cet effet, Monsieur le Maire présente les réponses des trois bureaux d'études contactés concernant le taux de rémunération pour une mission de base :

- | | |
|--|-----------------------|
| - CONCEPT Stéphane BESSIERES à St-Chély d'Apcher (48) | 8.25 % |
| - SCP ALLEGRE-ESCHALIER à St-Flour (15): | 9.50 % |
| - Cabinet Julie BOUNIOL à St-Flour (15) | pas de réponse |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir la proposition de **CONCEPT Stéphane BESSIERES** à St-Chély d'Apcher (48) **pour un taux de rémunération de 8.25%** et de leur confier la maîtrise d'oeuvre des études et travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Saint-Marc.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'étude avec **CONCEPT Stéphane BESSIERES** à St-Chély d'Apcher (48) , ainsi que tous documents se rapportant à cette démarche.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

Deux des offres reçues émanant de 2 conseillers municipaux en exercice, M. le Maire leur demande de ne pas prendre part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ l'offre concernant le**

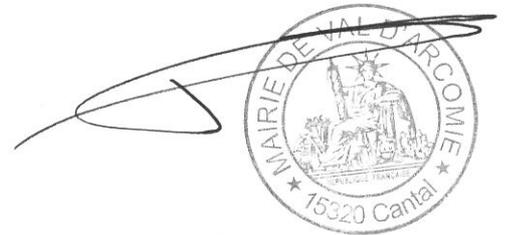
. **LOT 1 de M. JOURDAIN David à Loubaresse pour un montant de 200 €**

. **LOT 2 du GAEC DU ROCHER BLANC à Saint-Just (après tirage au sort) pour un montant de 450 €,**
le règlement sera versé entre les mains du Receveur municipal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de vente d'herbe sur pied à intervenir avec chacun des intéressés.

POUR : 35 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Tarif 2016 des entrées Piscine de Saint-Just.

Monsieur CHASTANG Jean-Claude, Maire délégué de Saint-Just expose à l'assemblée la nécessité de fixer le tarif 2016 des entrées Piscine de Saint-Just et propose la tarification suivante :

ADULTES	2.00€
ENFANTS (-14 ans)	1.00 €
ENFANTS (-4 ans)	gratuit
ENFANTS scolarisés dans les écoles primaires de la Commune	gratuit
Locations saisonnières communales	gratuit

Cartes d'abonnement 10 entrées

ADULTES	16.00 €
ENFANTS (-14 ans)	8.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE à l'unanimité la tarification proposée pour l'été 2016 des entrées Piscine à Saint-Just.**

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme **LE MAIRE**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David.,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Choix du LOGO de Val d'Arcomie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée CINQ logos parmi lesquels sera choisi celui qui sera désormais apposé sur les en-têtes des courriers mairie ainsi que sur les enveloppes postales et servira également à identifier la Commune nouvelle de VAL D'ARCOMIE en terme de communication (dessins des logos ci-joints).

Les conseillers municipaux sont donc appelés à voter à main levée tour à tour pour le choix n°1, le choix n°2, le choix n°3, le choix n°4 et le choix n°5. ; les avis sont partagés entre le choix 2 et 4.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir le choix n°4 comme logo de VAL D'ARCOMIE qui servira d'outil de communication pour cette Commune nouvelle.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le





Mairie de Val d'Arcomie

Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie

Téléphone : 04 71 73 70 11
Mail : mairie.valdarcomie@orange.fr

Choix n°1



Mairie de Val d'Arcomie

Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie

Téléphone : 04 71 73 70 11
Mail : mairie.valdarcomie@orange.fr

Choix n°2



Mairie de Val d'Arcomie

Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie

Téléphone : 04 71 73 70 11
Mail : mairie.valdarcomie@orange.fr

Choix n°3



Mairie de Val d'Arcomie

Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie

Téléphone : 04 71 73 70 11
Mail : mairie.valdarcomie@orange.fr

Choix n°4



Mairie de Val d'Arcomie

Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie

Téléphone : 04 71 73 70 11
Mail : mairie.valdarcomie@orange.fr

Choix n°5

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faveroles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Motion de soutien à la candidature de Paris et de la France au JO 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de VAL D'ARCOMIE est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

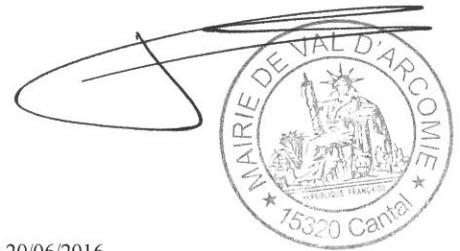
Considérant que la commune de VAL D'ARCOMIE souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

- **APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/06/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Ouverture d'une hydro-surface sur la retenue de Garabit-Grandval

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la démarche engagée par Monsieur Henri HERMABESSIERE. Ce dernier souhaite mettre en place une activité hydravion sur la retenue de Garabit-Grandval.

Ce projet comporte 2 volets :

- Monsieur HERMABESSIERE est pilote instructeur à la base de Biscarosse qui forme les pilotes hydravion et il souhaiterait pouvoir venir sur la retenue de Garabit-Grandval afin de perfectionner cette formation.
- Parallèlement, il souhaite mettre en place une activité de découverte et proposer des survols du territoire en hydravion.

Avant la mise en place de cette activité, il est nécessaire avant tout que la retenue de Garabit-Grandval soit reconnue comme une hydro-surface.

Compte tenu qu'un hydravion doit toujours décoller face au vent, il ne sera pas créé de couloir spécifique pour le décollage.

Par ailleurs, les embarcations sur le lac sont prioritaires et il reviendra au pilote de l'hydravion de juger des possibilités d'amerrissage.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'avancement de son dossier auprès de l'Administration, il est nécessaire que les communes riveraines prennent position quant à cette création d'hydro-surface.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré**

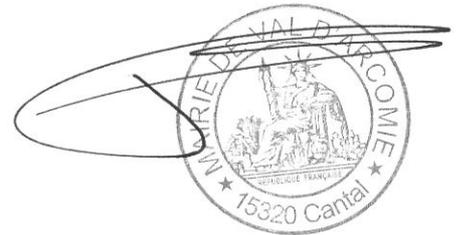
Le Conseil municipal, considérant l'intérêt touristique et économique de ce projet :

- **APPROUVE** la création d'une hydro-surface sur la retenue de Garabit-Grandval ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David.,CROUZET Patricia, SALSON Danièle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative AS N°1/ 2016 – C.L.H.T.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après:

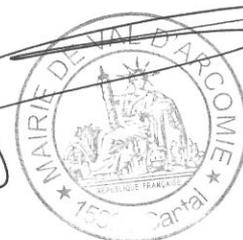
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612: Energie-Electricité	150.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	150.00 €	
D 6688 : Autres charges financières		150.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		150.00 €

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Subventions exceptionnelles 2016.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2016, une réserve de 4000 € avait été inscrite à l'article 6574 et présente à l'assemblée de nouvelles demandes de subvention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du versement de :

- **500 Euros à l'association des Parents d'élèves de Faverolles** (participation pour les sorties piscine 2015/2016)
- **10 Euros à l'association « Bois Energie 15»** (en complément du versement de 90 € voté au BP pour l'adhésion 2016 au titre d'une Cne <3000 habitants)
- **200 Euros à l'association « Cantal Pédestre»** (participation de la Cne pour la journée du 20/08/2016)
- **240 Euros au CAUE** pour l'adhésion 2016 (Cne de 1000 à 2000 habitants)

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme **LE MAIRE**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David.,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Fixation des durées d'amortissement - Budget principal et Budgets annexes Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur PRUNIER, Trésorier de Saint-Flour, l'a sollicité pour la mise en place des durées d'amortissement du Budget principal et des Budgets annexes Eau et assainissement de la Commune nouvelle de VAL D'ARCOMIE.

A ce titre, Monsieur le Maire présente à l'assemblée pour chacun des budgets, la durée d'amortissement préconisée :

BUDGET PRINCIPAL :

Frais d'étude : 5 ans
Frais d'insertion : 1 an
Documents urbanisme P.L.U. : 10 ans
Subvention personnes privées : 5 ans
Subvention organismes publics : 5 ans
Subvention SDE : 5 ans
Subvention groupement collectif : 5 ans

BUDGET ANNEXE EAU :

Réseau Eau : 40 ans
Appareils industriels : 15 ans
Matériel informatique. : 5 ans
Logiciels : 2 ans
Matériels de transport : 5 ans
Mobilier : 15 ans
Matériel de bureau : 10 ans
Frais d'étude : 10 ans
Investissement <1000€ : 1 an

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

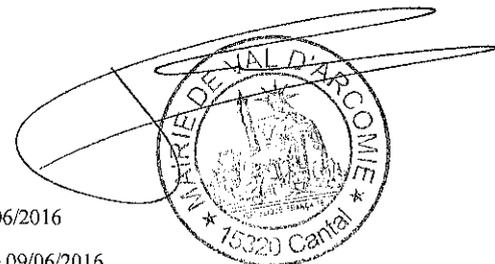
Réseau ASST : 50 ans
Appareils industriels : 15 ans
Matériel informatique. : 5 ans
Logiciels : 2 ans
Matériels de transport : 5 ans
Mobilier : 15 ans
Matériel de bureau : 10 ans
Frais d'étude : 10 ans
Investissement <1000€ : 1 an

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- VALIDE les durées d'amortissement du Budget principal et des Budgets annexes Eau et Assainissement présentées par Monsieur le Maire.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 22/06/2016
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David.,,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Convention de mise à disposition gratuite de la Licence IV.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal :

- que la Commune est propriétaire d'une licence de 4^{ème} catégorie dite Licence IV (acquise le 21/12/2012) sise à la salle polyvalente de Loubaresse,
- que la Commune avait convenu que lors de l'ouverture du Multiple rural de Loubaresse, cette licence IV serait transférée au Multiple rural avec sa mise à disposition gratuite aux gérants.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** du transfert de la Licence IV au Multiple rural et de sa mise à disposition gratuite par convention avec Madame Armelle VAILLANT-HUDE, gérante de la société « LE DROP » et titulaire d'un permis d'exploitation, et ce, à compter du 13 Juillet 2016,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et plus généralement faire le nécessaire.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme **LE MAIRE**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 22/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 17 JUIN 2016

Conseillers en exercice : 39 Présents : 30 Absents : 2 Pouvoirs : 7 Votants : 37

L'an deux mille seize et le 17 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faveroles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de Saint-Just), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, THOMAS Vincent, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JOURDAIN David ,JULIEN Yves,CARTALADE Yannick,TONDUT David,,CROUZET Patricia, SALSON Danielle, IRLE Michel,,ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, BAUMELLE Nicolas, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain,TROULIER Stéphane,LIONNET Cécile, PARATIAS Cédric, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian,ROCHER Nathalie,FONTANEL Nicolas et PELLEGRY Fabienne.

Etaient absents : MAGNE Céline et BOUQUET Julien.

Pouvoirs :

MOULIADE Gérard donne pouvoir à Vincent THOMAS
ARCHER Jean-Sébastien donne pouvoir à Bruno PARAN
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
FONTANT Louis-François donne pouvoir à Romuald RIVIERE
PASCAL Jean-Louis donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
AMOUROUX Angéline. donne pouvoir à Nicolas. FONTANEL

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Location de l'appartement T4 de l'ancienne école de Bournoncles :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal:

- que suite au départ de Monsieur Sébatien CARTALADE locataire de l'appartement de l'ancienne école de Bournoncles, ce logement est vacant depuis le 31/01/2016,
- que Monsieur Julien JIN et Madame Caroline ACQUIER seraient intéressés par la location de cet appartement à compter du 1^{er} Août 2016.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un **bail d'une durée de TROIS ANS minimum à compter du 1^{er} Août 2016 avec Monsieur Julien JIN et Madame Caroline ACQUIER,**

-**DECIDE** de fixer le montant annuel du loyer à la somme de **5 604 Euros** révisable annuellement en fonction de l'indice de révision des loyers au 1^{er} Juillet. Une caution équivalente à un mois de loyer (467 €) sera demandée à l'entrée dans les lieux.

POUR : 37 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme **LE MAIRE**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 22/06/2016

qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 09/06/2016

Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

